

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Du lundi 25 septembre 2023

PRESENTS :

BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, DUEZ Sophie, FOURNIER Christophe, BELZUZ Jean-Claude, MEYNET Francine, MAILLARD Valérie.

EXCUSES :

FAYE Cyril, excusé donne pouvoir à Robert BONIN,
BERTHAIL Éric,
KOCIOU Guillaume.

SECRETAIRE DE SEANCE : DUEZ Sophie

Affichage convocation : 18/09/2023

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h41.

Le procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

DELIBERATIONS

2023-028 Délibération portant organisation de l'enquête de recensement de la population 2024 avec désignation de l'agent coordinateur

Pour la campagne de recensement 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- de désigner la secrétaire de mairie comme coordonnateur de l'enquête de recensement de la population chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- Le coordonnateur, agent de la commune, bénéficiera de l'octroi d'un repos compensateur, ou sur décision de Monsieur le Maire selon le nombre d'heures supplémentaires/complémentaires effectuées, le paiement de ces heures, ainsi que les dépenses liées aux formations.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2023-029 Délibération portant création d'emploi d'agent recenseur

Pour la campagne de recensement 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 2 janvier au 28 février 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La rémunération brute de l'agent recenseur sera défini par arrêté.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2023-030 Tarification de l'eau 2023-2024

Il est proposé que le tarif de l'eau à partir 2024 soit le suivant :

	2024
Part fixe - Abonnement	20 €
Part variable - Eau	1,50 €/m ³
Taxe assainissement	Montant défini par Terre d'Emeraude Communautés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** la tarification de l'eau 2023-2024 soit 1,50 €/m³.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2023-031 Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Depuis 2018, la commune adhère au groupement d'énergies avec le SIDEC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de renouveler l'adhésion aux groupements d'énergies avec le SIDEC

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2023-032 Attribution d'une subvention - Séances de piscine

L'école de Lavancia-Epercy organise comme chaque année pour les élèves des séances de piscines.

Pour 2023-2024, 10 séances sont programmées pour un coût total de 1 740 € avec le transport.

7 élèves de Chancia sont concernés, la part de la commune de Chancia est donc de 529,56 €.

Pour 2023-2024, l'école de Lavancia-Epercy a donc fait part d'une demande de subventions pour les séances de piscine pour les enfants de Chancia.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'école de Lavancia-Epercy versée à la commune de Lavancia-Epercy pour un montant de 529,56 €.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2023-033 Attribution d'une subvention aux Amis du Four pour l'animation de Noël 2023

Vu la demande d'une subvention des Amis du four en date du 18 septembre 2023 pour l'animation de Noël 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association des Amis du four pour un montant de 500 €.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2023-034 Demande de location de la salle des fêtes – Tarification de la SDF pour le 31/12

Les demandes pour la location de la salle des fêtes nécessitent l'accord du conseil municipal, ou la décision de Monsieur le Maire en cas d'impossibilité de réunir le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les demandes de location de la salle des fêtes.

Pour les fêtes de fin d'année, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le tarif de location de la salle pour le 31 décembre 2023 à 500 € (location du dimanche 31 décembre 2023 au lundi 1er janvier 2024).

- FIXE le tarif des cautions :

- caution de la salle : 600 €
- caution ménage : 600 €
- caution sono : 600 €

- DECIDE que les éventuelles demandes de location pour cette soirée seront soumises au conseil municipal pour avis ou à une commission si aucune réunion du conseil n'est prévue.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

2023-035 Avis sur le projet de PLUi arrêté sur le secteur de l'ancienne Région d'Orgelet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, EMET un avis favorable au projet de PLUi sur l'ancienne Communauté de communes de la Région d'Orgelet.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

COMMUNICATION

Comm 2023-001 Rapport d'activité 2022 du SIDEC

Le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité du SIDEC pour l'année 2022.

Ce rapport peut être consulté en Mairie par toute personne intéressée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND ACTE du rapport.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

Comm 2023-002 Rapport d'activité 2022 du SYDOM

Le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité du SYDOM pour l'année 2022.

Ce rapport peut être consulté en Mairie par toute personne intéressée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND ACTE du rapport.

Vote :	pour :	8	contre :	0	absention :	0
--------	--------	---	----------	---	-------------	---

Fin de séances : 20h15

A Chancia, le 25/09/2023

La secrétaire de séances

Sophie DUEZ



Le Maire

Robert BONIN

